

PROGRAMME DE FORMATION SUR UNE JOURNEE

LA VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT

OBJECTIFS :

Connaître la législation régissant la Vente en l'état futur d'Achèvement et les dernières réglementations en matière d'Urbanisme applicable à la VEFA,

Maîtriser l'ensemble des étapes d'une opération immobilière réalisée dans le cadre de la VEFA.

Déjouer les principaux pièges d'une opération de VEFA, pour assurer un montage d'opération sans risque.

Pour les futurs opérateurs en VEFA qui exercent déjà le métier de Constructeur de Maisons Individuelles, maîtriser les différences essentielles entre la loi du 19/12/1990 (CMI) et la loi du 03/01/1967 (VEFA).

PUBLIC :

Constructeurs de Maisons Individuelles et Entrepreneurs du Bâtiment souhaitant diversifier leur offre dans un cadre juridique et financier favorable.

Pré-requis : Une connaissance minimum du Droit de l'urbanisme, généralement acquise par les participants Constructeurs de Maisons Individuelles.

CONTENU :

- Différencier les principaux cadres juridiques de l'acte de construire,
- Préparer la phase de montage d'une opération en VEFA :
- Maîtriser les documents d'urbanisme,
- Acquérir le foncier,
- Choisir ses partenaires externes
- Opérer le contrôle technique de l'opération,
- Déterminer le besoin de financement du programme
- Connaître les obligations d'assurance,
- Bien commercialiser l'opération :
- Contrats de réservation,
- Actes de vente,
- Garanties financières
- Livrer l'opération et solder les comptes

La formation est basée sur de nombreux exemples pratiques et les stagiaires assureront ensemble le montage d'une opération immobilière à titre de cas pratique.